

<https://enseignants.se-unsa.org/Crise-du-recrutement-le-SE-Unsa-depose-une-alerte-sociale>



# Crise du recrutement : le SE-Unsa dépose une alerte sociale

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mercredi 22 juin 2022

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Face à la grave crise de recrutement dans l'Éducation nationale et à ses conséquences pour les élèves et les personnels pour l'année 2022-2023, le SE-Unsa dépose une alerte sociale et fait part de ses propositions par un courrier officiel au ministre Pap Ndiaye.

Dès sa première rencontre le 24 mai avec le ministre, le SE-Unsa lui a exprimé sa vive inquiétude quant au fort déficit en personnel qui menace le fonctionnement de notre Service public d'éducation. Malgré une demande unanime des organisations syndicales en Comité technique ministériel, la rue de Grenelle ne donne toujours pas de visibilité sur ce qui est mis en place.

Pour le SE-Unsa, il faut des mesures immédiates et fortes afin de sécuriser non seulement la rentrée mais aussi l'ensemble de l'année scolaire. Sans cela, au-delà des problèmes qui seront apparents dès les premiers jours de septembre c'est toute l'année qui sera profondément impactée avec une grave dégradation des conditions d'enseignement et d'éducation de nos élèves et un lourd impact sur les personnels déjà très marqués par la succession de crises.

### L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, il faut :

- l'augmentation immédiate du nombre de fonctionnaires stagiaires par le recrutement dès ce mois de juillet des candidats figurant sur les listes complémentaires de tous les concours, et pas uniquement ceux des disciplines et territoires déficitaires ;
- le recrutement en urgence et en nombre suffisant de personnels contractuels, eux-mêmes sécurisés financièrement et professionnellement :
  - Leurs contrats doivent être immédiatement prévus jusqu'au 31 août 2023, rémunérés *a minima* à l'indice 388 sur l'ensemble du territoire, avec un avancement indiciaire au niveau immédiatement supérieur pour les contractuels renouvelés dans leurs fonctions au 1er septembre 2022 ;
  - Leur accompagnement doit être assuré pour leur prise de fonction puis pour faciliter, par la suite, l'accès à un emploi statutaire.
- des conditions de rémunération, d'indemnisation et de travail sécurisantes pour les étudiants en alternance ;
- la revalorisation des différents tutorats ;
- des recrutements d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) en nombre suffisant et dans des conditions qui leur permettent de sortir de la précarité ;
- des recrutements d'assistants d'éducation (AED) en nombre important dans le second ainsi que dans le premier degré.

En complément de ces mesures immédiates, il faut engager un travail profond sur l'attractivité de nos métiers : revalorisation conséquente, prise en compte sérieuse des conditions de travail, gestion humaine des ressources, remise à plat de la formation initiale et des conditions d'entrée dans le métier, visibilité pluriannuelle des recrutements.

Compte-tenu de la gravité de la situation, le SE-Unsa souhaite qu'un dialogue social sincère et nourri s'engage afin de permettre à notre Service public d'éducation de jouer pleinement son rôle fondamental dans notre pays.

[Lire notre courrier au ministre \(cliquez pour agrandir\)](#)



Paris, le 22 juin 2022

Monsieur Pap Ndiaye  
Ministre de l'Éducation nationale  
110, rue de Grenelle  
75007 Paris

N/R : SC/NA 59 21/22

**Objet :** alerte sociale concernant la crise du recrutement

Monsieur le Ministre,

Comme nous vous l'avons indiqué lors de notre première rencontre le 24 mai, le SE-Unsa est très inquiet de la grave crise de recrutement que connaît notre service public d'Éducation.

Il faut des mesures immédiates et fortes afin de sécuriser, non seulement la rentrée mais l'ensemble de l'année scolaire. Sans cela, au-delà des problèmes qui seront visibles dès les premiers jours de septembre, c'est toute l'année qui sera profondément impactée avec une grave dégradation des conditions d'enseignement et d'éducation de nos élèves et un lourd impact sur les personnels déjà très marqués par la succession de crises.

Pour le SE-Unsa, il faut :

- l'augmentation immédiate du nombre de fonctionnaires stagiaires par le recrutement, dès ce mois de juillet, des candidats figurant sur les listes complémentaires de tous les concours, et pas uniquement ceux des disciplines et territoires déficitaires ;
- le recrutement en urgence et en nombre suffisant de personnels contractuels, eux-mêmes sécurisés financièrement et professionnellement :
  - Leurs contrats doivent être immédiatement prévus jusqu'au 31 août 2023, rémunérés, a minima à l'indice 388 sur l'ensemble du territoire, avec un avancement indiciaire au niveau immédiatement supérieur pour les contractuels renouvelés dans leurs fonctions au 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
  - Leur accompagnement doit être assuré pour leur prise de fonction puis pour faciliter l'accès par la suite à un emploi statutaire.
- des conditions de rémunération, d'indemnisation et de travail sécurisantes pour les étudiants en alternance ;
- la revalorisation des différents tutorats ;
- des recrutements d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) en nombre suffisant et dans des conditions qui leur permettent de sortir de la précarité ;
- des recrutements d'assistants d'éducation (AED) en nombre important dans le second ainsi que dans le premier degré.

En complément de ces mesures immédiates, il faut engager un travail profond sur l'attractivité de nos métiers : revalorisation conséquente, prise en compte sérieuse des conditions de travail, gestion humaine des ressources, remise à plat de la formation initiale et des conditions d'entrée dans le métier, visibilité pluriannuelle des recrutements.

Faire face à la crise du recrutement nécessite de partager un certain nombre de données. Ainsi nous souhaiterions connaître :

- L'état de la consommation des crédits budgétaires 2022 dédiés aux emplois et les consignes qui sont données aux académies quant au schéma d'emplois ;
- L'état des départs à la retraite par rapport aux prévisions, des demandes de temps partiels, de disponibilités faute de mutations notamment, de ruptures conventionnelles, de démissions et les réponses qui ont été apportées,
- Le nombre d'inscrits aux concours et de présents aux épreuves,
- Le nombre de contrats d'étudiants en alternance qui ont été proposés.

Ce courrier est accompagné du dépôt d'une alerte sociale, conforme aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008. Compte-tenu de la gravité de la situation, nous souhaitons qu'un dialogue social sincère et nourri puisse s'engager pour permettre à notre service public d'éducation de jouer pleinement son rôle fondamental dans notre pays.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Stéphane CROCHET  
Secrétaire général